



AMELIORER SA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

Objectifs de la formation

Parler en public quand on est élu est différent d'une prise de parole dans le cadre professionnel. Communications verbales et non verbales doivent être maîtrisées. Faire face à des débats houleux en conseil municipal, répondre aux journalistes, s'adresser à ses concitoyens sont des situations complexes auxquelles il faut faire face.

Public visé et prérequis

Elu de collectivité territoriale
Absence de prérequis
Tous publics

Contenu de la formation

- Déroulé pédagogique - formation de 06H
- Séquence 1 - 30 min : Méthode affirmative
- - Présentation de la formatrice - Tour de table - Introduction théorique
- Séquence 2 - 1h30 : Méthode active
- - Exercices respiration / voix / corps
- Séquence 3 - 1h30 : Mise en situation
- - Improvisation "débat tv avec majorité et opposition". Retours
- Séquence 4 - 2h30 : Mise en situation (séquences filmées et vidéo-projetées)
- - Improvisation avec 10 min de préparation : intervention en conseil municipal
- -Visionnage et retours
- - Improvisation avec 10 min de préparation : Discours en réunion public
- -Visionnage et retours

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation sera interactive et pratique avec des études de cas
Le caractère confidentiel des données partagées sera préservé
Les supports seront remis au stagiaire

Évaluation/sanction de la formation

Evaluation à chaud des acquis de la formation
Evaluation de la satisfaction de la formation par les stagiaires
Attestation de fin de formation

Durée de la formation et modalités d'organisation

Durée : 1 jour soit 6 h

Date :

Horaires : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

Lieu :

Groupe : 4 à 15 stagiaires